SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE RESTAURATION COLLECTIVE

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

Membres Titulaires :

Monsieur Alain FUMAZ	Présent
Madame Sylvie LAPORTE	Présente
Madame Stéphanie ASCIONE	Présente
Monsieur André BAULON	Présent
Madame Martine DE SANTIS	Présente
Madame Hélène DELSANTO	Excusée
Madame Cécile GOMEZ	Présente
Madame Laurence HOLLIGER	Excusé
Monsieur Alexandre RISACHER	Présent
Monsieur Guillaume ROBAA	Excusé

Membres Suppléants :

Madame Marie-Hélène CHARLES	Excusée
Monsieur Jean-Marc LUCIANI	Excusé
Madame Emilie ROY	Excusée

Participent également à la réunion en qualité de conseillers techniques :

Madame Perrine PAUL	Présente
Madame Françoise HURTADO DE MENDOZA	Excusée

Directeur du S.I.R.C :

Monsieur Jean-André AUFFRAY

****

Quorum :

7 membres présents ou représentés : le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 mai 2022
- Bilan sur les effectifs

DELIBERATIONS :

1 Modification des statuts du S.I.R.C

2 Rapport d'activité 2021
3 Débat sur les orientations budgétaires 2023 - Rapport
4 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023
5 Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 au 1er janvier 2023
6 Adoption du règlement budgétaire et financier
7 Création de 7 postes d'agent polyvalent de restauration à temps complet
8 Création de 5 postes de cuisinier à temps complet
9 Création de 2 postes de responsable des préparations culinaires (chaudes/froides) à temps complet
10 Création de 1 poste de responsable de production à temps complet
11 Modification de l'emploi de diététicien(ne) : sous réserve de réception de l'avis du comité Technique
12 Indemnités de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'engagement professionnel (CIA) : sous réserve de réception de l'avis du Comité Technique
13 Convention « assistance retraites » avec le CDG83
14 Convention « aide à la bonne gestion des archives » avec le CDG83

QUESTIONS DIVERSES :

- Les mesures d'économies sur l'énergie
- Point sur le marché alimentaire
- Augmentation des tarifs repas
- Point sur l'avancement avec la mairie de Carqueiranne

****

La séance débute à 8h35.

****

En préambule de la séance, M. FUMAZ et Mme LAPORTE indiquent qu'un rappel doit être fait auprès des élus qui siègent au Comité Syndical afin que ceux-ci répondent au mail de convocation pour préciser leur présence. Cette réponse permet de savoir si le quorum sera atteint.

****

Monsieur AUFRAY demande l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 11 mai 2022.

Approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES EFFECTIFS :

Monsieur AUFFRAY présente un point sur les effectifs repas.

DELIBERATION N°1 – MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.R.C

Monsieur AUFFRAY explique que la Préfecture du Var a rejeté la modification des statuts du S.I.R.C votée par délibération n°1 du 11 mai 2022.

Les modifications demandées ont été apportées aux statuts. Le SIRC les a soumis à la Préfecture du Var avant que ceux-ci ne repassent en Comité Syndical et les modifications apportées ont été validées.

Monsieur le Président dit être favorable et informe qu'après concertation, les trois maires se sont mis d'accord.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 – RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Monsieur AUFFRAY évoque les différentes thématiques du rapport d'activité 2021 :

- L'offre alimentaire
- Les actions du S.I.R.C
- La typologie des menus proposés
- Les grilles de menus
- Les approvisionnements
- Les actions déployées en 2021
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement
- Les recettes
- Les ressources humaines
- Les grandes orientations 2022

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - RAPPORT

Monsieur AUFRAY récapitule les actions d'investissements et de gros travaux qui ont été menées en 2022. Tous les investissements ont été réalisés avec le budget propre du S.I.R.C.

Actions réalisées :

- Changement d'une sauteuse VCC
- Remplacement d'un four
- Changement de la porte du congélateur
- Changement de la porte d'accès aux préparations froides (demande de la DDPP)
- Mise en place de protections murales et d'angles (demande de la DDPP)
- Travaux de restructuration des bureaux

Actions reportées :

- Refonte de l'étanchéité de la toiture
- Mise en place de groupes de secours sur les installations frigorifiques
- Rafraîchissement des vestiaires du personnel
- Remplacement de plinthes dans les locaux de production et chambres froides (demande de la DDPP)
- Réparation de cloisons dans certaines chambres froides (demande de la DDPP)
- Remplacement de plinthes dans la chambre froide « 4e gamme » (demande de la DDPP)
- Rénovation d'un mur dans le local de stockage « usage unique » (demande de la DDPP)
- Rénovation de certaines poutres en fer qui sont rouillées
- Remplacement de certaines échelles de stockage rouillées + fixation au mur
- Achat de petits matériels pour la production
- Achat de bacs de conditionnement avec couvercles
- Remplacement d'un transpalette pour le secteur approvisionnement
- Acquisition d'une « sauteuse » Vario-cooking pour le secteur « bébés »
- Achat/Remplacement de fours de remise en température pour les satellites
- Achat/Remplacement de chambres froides pour les satellites
- Etude d'une extension des locaux du SIRC pour augmenter les capacités de production

Monsieur AUFFRAY met en avant la réactivité des entreprises et le bon travail sur la maintenance corrective et préventive de SANTALYS.

Le Président informe que les prix sont conséquents, mais toutes ses actions sont impératives au bon fonctionnement du S.I.R.C.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 – MISE EN PLACE DE LA NOMENCALTURE M57 A COMPTER DU 01/01/2023

Monsieur AUFFRAY énumère les différentes propositions du Président :

- Adopter la mise en place de la nomenclature M57, pour le budget principal du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective
- Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé
- Calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis pour toutes les acquisitions et maintenir à 1.000 € T.T.C, le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisé en 1 an
- Autoriser Monsieur Le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections

Monsieur AUFFRAY insiste sur l'anticipation de la mise en place de la nomenclature M57, car il s'agit d'une obligation règlementaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 – FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN M57 AU 01/01/2023

Monsieur AUFFRAY énumère les différentes propositions du Président :

- D'abroger au 31 décembre 2022 toutes délibérations antérieures à la présente délibération concernant les amortissements des immobilisations
- De calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57
- De définir les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations acquises à compter du 1e janvier 2023 tel que listées dans le tableau annexé à la présente délibération. L'amortissement commençant à la date de début d'utilisation de l'immobilisation, par mesure de simplification, il sera retenu la date du dernier mandat d'acquisition comme date de mise en service
- De maintenir à 1.000 € T.T.C, le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisé en 1 an

Monsieur AUFFRAY indique que les durées des amortissements ont été mises en place en prenant en compte la fréquence d'utilisation des matériel (intensive ou pas).

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur AUFFRAY indique que le règlement budgétaire et financier (R.B.F) devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57.

Ce document a pour objectif de formaliser et de préciser les règles budgétaires et financières qui encadrent sa gestion, en application des différentes dispositions réglementaires telles que :

- Le cadre juridique du budget
- L'exécution budgétaire
- Les régies
- La gestion pluriannuelle
- Les provisions
- L'actif et le passif
- Le contrôle des collectivités territoriales exercé par la Cour Régionale des Comptes

Ce règlement pourra faire l'objet d'adaptation par voie d'avenant adopté par le Comité Syndical.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 – CREATION DE 7 POSTES D'AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION A TEMPS COMPLET

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas de recrutements, mais de la mise à jour des fiches de postes avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 – CREATION DE 5 POSTES DE CUISINIER A TEMPS COMPLET

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas de recrutements, mais de la mise à jour des fiches de postes avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 – CREATION DE 2 POSTES RESPONSABLE DES PREPARATIONS CULINAIRES (CHAUD/FROIDES) A TEMPS COMPLET

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas de recrutements, mais de la mise à jour des fiches de postes avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 – CREATION DE 1 POSTE DE RESPONSABLE DE PRODUCTION A TEMPS PLEIN

Monsieur AUFFRAY informe qu'il ne s'agit pas d'un recrutement, mais de la mise à jour de la fiche de poste avec les cadres d'emplois permettant de faciliter la nomination et les évolutions de carrières.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 – MODIFICATION DE L'EMPLOI DE DIETETICIEN(NE)

Monsieur AUFFRAY explique que suite au décret n°2022-627 du 22 avril 2022, les techniciens paramédicaux territoriaux relevant notamment de la spécialité « diététicien » sont intégrés en catégorie A.
Il soulève également la modification du temps de travail du poste, passage de 50% à 70% considérant que les tâches attribuées à la diététicienne sont de plus en plus conséquentes, en lien avec l'augmentation des obligations réglementaires en restauration collective.

Le Président demande à ce que la diététicienne établisse, à l'attention des parents, une note d'information, basée sur ses comptes rendus de déplacement dans les sites bénéficiaires (qualité, appréciation, … des repas servis).

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 – INDEMNITES DE FONCTIONS, DE SUJETIONET D'EXPERTISE (IFSE) ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE LIE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (CIA)

Monsieur AUFFRAY informe que l'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire.
Cette indemnité est versée mensuellement en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires.

Le CIA, pour chaque cadre d'emploi, est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les plafonds fixés dans la limite de ceux applicables à la fonction publique.

Le Président arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation afférents à l'entretien professionnel et définis par la délibération. Ces montants ne sont pas reconduits automatiquement chaque année, ils peuvent être versés en une ou deux fractions et être compris entre 0 à 100% du montant maximal.

Monsieur AUFFRAY indique que les primes ont été calculées à partir des évaluations mensuelles.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 – CONVENTION « ASSISTANCE RETRAITE » AVEC LE CDG 83

Monsieur AUFFRAY demande à ce que les membres du Comité Syndical accordent la mise en place d'une convention d'adhésion au service « assistance retraite » pour l'établissement et le contrôle des dossiers CNARCL, avec le Centre De Gestion du Var.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 – CONVENTION « AIDE A LA BONNE GESTION DES ARCHIVES » AVEC LE CDG 83

Monsieur AUFFRAY demande le renouvellement de la convention d'adhésion du S.I.R.C au service d'aide à la bonne gestion des archives avec le Centre De Gestion du Var.
Il appuie également sur le fait que cela permettra de former les agents sur l'archivage des documents.

Délibération approuvée à l'unanimité.

*****

QUESTIONS DIVERSES :

- Les mesures d'économies sur l'énergie

Le directeur informe que le SIRC a reçu un remboursement de EDF d'un montant de 5 732,23 € et énumère les différentes mesures d'économie déjà mises en place par le S.I.R.C en termes d'économie d'électricité :

- Mise en place d'un économiseur d'énergie
- Remplacement d'un ballon d'eau chaude de 3000 litres par un ballon de 1500 litres
- Augmentation du nombre de cuissons de nuit afin de bénéficier d'un tarif « heures creuses »
- Sensibilisation du personnel

Le SIRC ne bénéficie pas d'un bouclier tarifaire sur l'électricité.

Pour le carburant :

- Priorisation des réunions en visio-conférence
- Rattrapage des tournées en véhicule léger
- Optimisation des tournées

Pour l'eau :

- Vigilance accrue sur les fuites
- Sensibilisation du personnel

- Point sur le marché alimentaire

Monsieur AUFFRAY rappelle aux membres du Comité Syndical que le SIRC renouvelle le marché alimentaire.
A ce titre :

- Le marché est composé de 46 lots
- 48 dossiers ont été retirés dont 4 pour information seulement
- 23 plis ont été déposés dans les délais
- 230 produits sont à tester afin de mesurer les qualités organoleptiques de ceux-ci

Il alerte les membres sur l'augmentation des prix qui est d'environ +10% selon les lots. Le lot « viandes » laisse apparaitre des augmentations bien plus fortes compte tenu de la crise actuelle du bœuf et de la volaille.

Monsieur AUFFRAY explique que la dégustation du pain lié à l'appel d'offre alimentaire ne nous permettra pas d'augmenter la qualité du pain que nous avons actuellement car les produits proposés sont très moyens. Un nouveau fournisseur nous a proposé une offre sur laquelle il manquait beaucoup d'échantillons.

Le directeur va analyser la possibilité de mettre en place un atelier « boulangerie » au SIRC afin d'avoir une meilleure qualité de pain.

M. FUMAZ pense que passer au précuit serait une solution facile et nous permettrait d'avoir du pain quand on veut, mais que cela nécessite des engagements financiers qu'il faut chiffrer.

Monsieur AUFFRAY explique qu'il faut prévoir en plus des locaux de production, le stockage qui représente des volumes conséquents.

- Augmentation des tarifs repas

Monsieur AUFFRAY propose une augmentation de 5% en s'appuyant sur l'indice INSEE qui est de 6.4%. Si la situation devait revenir à la normale, il ne verrait pas d'objection à revoir les tarifs des repas.
La loi Egalim impose d'utiliser 20% de produits bio et 30% de produits labélisés, ce qui augmente considérablement le coût des repas.

Le Président confirme que l'augmentation ne peut pas être inférieure à 5% compte tenu de la crise tarifaire qui touche le monde entier. Il va falloirt retravailler certains menus avec la diététicienne afin de ne pas intégrer dans ceux-ci des produits inabordables en termes de prix.

Madame LAPORTE informe que cela engendrerait une augmentation considérable pour la Mairie de La Valette-du-Var. Elle doit consulter Monsieur le Maire pour avis.

Madame ASCIONE doit également consulter le Maire du Pradet pour l'augmentation avant décision.

Monsieur FUMAZ indique que le Maire de La Garde a déjà donné un avis favorable.

- Point sur l'avancement avec la mairie de Carqueiranne

Monsieur AUFFRAY fait un point sur l'avancée de l'éventuelle intégration de la ville de Carqueiranne. Un audit a été réalisé, et il met en avant les actions à mettre en œuvre.

Il informe également que l'augmentation des surfaces de production du S.I.R.C est possible suite à la consultation du service urbanisme de la commune.

Afin d'aider la commune de Carqueiranne qui était en difficulté suite à la panne des chambres froides de la cuisine centrale, le SIRC a pris en charge les repas du portage durant l'été.

Le Maire a été très satisfait des repas proposés, il utilise les grilles de menus du SIRC afin de proposer des repas aux convives.

Le directeur propose une prise en charge en deux étapes.

Le Président appuie sur le fait que cette collaboration doit permettre d'être « gagnant/gagnant ».

*****

La séance est levée à 09h45

Le Président du S.I.R.C

Alain FUMAZ

Syndicat intercommunal de restauration collective - La Garde - Le Pradet - La Valette - S.I.R.C.